



II.2

Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire

II.2.1 Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens

Mélange de Provence et d'Alpes, le paysage des Baronnies Provençales joue avec les images, portées par l'originalité des formes minérales et une mosaïque de terroirs.

Toutefois, ce caractère inédit, largement dû à son enclavement physique, est relativement méconnu à l'échelle régionale et internationale et pourrait être assimilé, à tort, à d'autres paysages plus connus (Provence des plaines, haute montagne).

C'est pourquoi ce paysage peut et doit être un atout utilisé comme symbole du caractère local, et sa diversité être mise au service du développement rural.

Le tourisme a besoin, pour être pleinement un levier de développement, de tirer parti d'un potentiel paysager inédit, riche en images et en imaginaires. Dépassant le simple décor visible d'un sport ou d'une activité, le paysage constitue en lui-même une offre et une palette de perceptions « multi-sensorielles » (panoramas, couleurs, odeurs, sons, textures, goût). Le paysage des Baronnies Provençales est ainsi une source d'éveil de tous les sens, propice au dépaysement recherché par le visiteur ou le touriste.

Jardin naturel de garrigue au climat sec favorable aux plantes à parfums aromatiques et médicinales, le paysage se présente, en plus d'un théâtre pour l'œil, comme un paysage olfactif riche, varié et évocateur. Terroir de productions agricoles, c'est aussi un paysage de saveurs où l'odeur s'allie au goût pour mettre à portée des visiteurs un savoir-faire directement lié au paysage traversé : vin, huile, fruits, essences, céréales, miel, fromages, agneaux sont, au sens propre, des fragments de paysage porteur du caractère du lieu et de sa culture, à emporter autant qu'à exporter. Territoire préservé, c'est un paysage thérapeutique, cadre de calme et de bien-être (air sec, peu pollué, potentiel de phytothérapie, cycles circadiens épargnés sans pollution lumineuse, potentiel de luminothérapie, thermes de Montbrun-les-Bains).

Fenêtre sur le ciel, les Baronnies Provençales comptent parmi les régions de France et d'Europe les mieux sauvegardées de la pollution lumineuse (magnitude d'observation astronomique équivalente à celle du Chili, spectacles célestes disparus des ciels des villes (voie lactée entière, éclairage lunaire et stellaire, faune nocturne), siège d'un sommeil préservé en accord avec les rythmes naturels).

■ OBJECTIFS

- ▶▶ Intégrer pleinement le paysage, « media naturel », et ses images, ainsi que les méthodes de l'approche paysagère, dans les outils institutionnels, médiatiques et graphiques de promotion touristique, de façon à promouvoir le Parc.
- ▶▶ Ouvrir à tous les sens l'expérience touristique de publics variés (sportifs, enfants, handicapés,...), en mettant en cohérence les circuits de découverte sensible des parfums et des saveurs dans l'espace et le paysage des Baronnies Provençales, dans un objectif de différenciation et d'équilibre territorial, de compréhension et de responsabilité vis-à-vis des savoir-faire locaux.
- ▶▶ Donner à lire le territoire et son paysage : aménager les traversées en ménageant la naturalité et l'authenticité patrimoniales, sans déménager ses éléments caractéristiques (signalétique respectueuse et intégrée).

- ▶▶ Obtention, d'ici 2018, d'un label de protection et de valorisation de la qualité du ciel nocturne parmi les labels internationaux existants délivrés par l'association « International Dark Sky Association » (« International Dark Sky Park », « Réserve Internationale de Ciel Noir ou Etoilé »).
- ▶▶ Faire émerger une pratique nocturne du territoire et de ses patrimoines, moyen original et qualité naturelle à valoriser, par l'approche de l'astronomie, de l'art, de l'éclairage, de la compréhension du paysage et de la nature de nuit. Une telle pratique doit s'appuyer sur une politique de préservation du ciel noir contre la pollution lumineuse.

■ CONTENU DE LA MESURE

- ▶▶ Charte graphique et paysagère du Parc, tableau de bord incluant la Charte signalétique du Parc, requise pour le marquage des communes adhérentes, en vue d'une signalétique qui se démarque par son respect de l'environnement et des patrimoines culturels des Baronnies Provençales (2015).
- ▶▶ Définition, conception et déploiement de « Comptoirs du Parc » : lieux d'accueil, relais d'information, vitrines et miroirs du paysage, du patrimoine et des produits du terroir, de préférence insérés dans la trame et les locaux des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative. Leur rôle est de permettre aux visiteurs de se situer dans un vaste territoire et de susciter le désir de le découvrir, d'en comprendre les évolutions et les enjeux, et d'orienter vers la découverte des lieux remarquables et les lieux de services (2015).
- ▶▶ Requalification des aménagements et stratégie de communication et de pédagogie des sites de lecture privilégiés du paysage traversé (« portes paysagères » et « articulations paysagères ») (mesure III.4.2) :
 - Les « portes paysagères » : lieux et séquences clefs du paysage (gorges ou traversées de rivière en périphérie, cols ou seuils du relief dans le cœur) donnant l'impression au visiteur de rentrer dans un territoire singulier.
 - Les « articulations paysagères » ouvrent la vue sur l'ensemble de la région et révèlent sa cohérence, tout en marquant la différence et le passage entre bassins de vie différents.
- ▶▶ Création d'un circuit des sens, pour découvrir, lire et « déguster » le territoire. Les sites-relais des circuits doivent, de préférence, être sélectionnés aux points de rencontre des parcours automobiles, cyclables, équestres, pédestres qui permettent l'arpentage du territoire, afin de ne pas laisser des types de publics exclus de cette médiation touristique (2018).
- ▶▶ Repérage spatial et valorisation de sites de lecture du paysage visant la compréhension du cadre naturel et culturel de production des parfums et de la gastronomie.
- ▶▶ Définition et création d'une zone exemplaire de gestion de l'éclairage public permettant de préserver la qualité du ciel nocturne (2018).
- ▶▶ Création d'un label de qualité parrainé par des personnalités de l'astronomie, de l'art ou de la scénographie lumineuse, récompensant les actions en matière de paysage nocturne, par l'ajout dans la signalétique du Parc d'étoiles (à l'image des villages fleuris) (2020).
- ▶▶ Actions de sensibilisation à un tourisme de l'astronomie et de la nuit (2018).
- ▶▶ Sentier de découverte et d'interprétation nocturne : adaptation d'un segment de parcours expérimental à la découverte de nuit du territoire, à l'observation du ciel, de la nature endormie ou éveillée (faune) (2020).

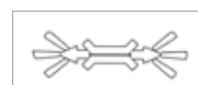
■ RÔLE ET ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Parc s'engage à :

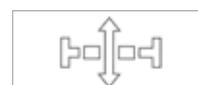
- ▶▶ Proposer une Charte signalétique et de communication paysagère dans le respect des patrimoines naturels et culturels des Baronnies Provençales (2015).
- ▶▶ Mettre en œuvre une stratégie de communication valorisant les pratiques du territoire (palette de biens et services) en collaboration avec le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, « Buech.com » et les OTSI/Comptoirs du Parc.
- ▶▶ Travailler en lien avec les agents des OTSI à l'amélioration, la requalification, et l'aménagement d'un espace dédié au Parc au sein de leurs structures d'accueil.



Comptoirs du Parc
à référencer



Portes paysagères
à ménager et valoriser



Articulations paysagères à
enjeux de lecture du territoire

- ▶▶ Apporter un soutien technique aux acteurs concernés par la définition et la mise en place d'une zone de cœur de nuit continue, égale ou supérieure à 100 km², centrale (réserve de ciel noir dépourvu d'éclairage artificiel) et d'une zone périphérique de gestion de l'éclairage public.
- ▶▶ Animer un programme d'actions en zone périphérique en vue d'une reconnaissance internationale du Parc comme paysage nocturne préservé.
- ▶▶ Coordonner, avec les collectivités et partenaires volontaires, la gestion de la zone périphérique, cadre de création d'un label « Villages étoilés », où l'objectif est le développement d'un tourisme durable nocturne et d'Activités de Pleine Nuit (APNu). La diminution de l'éclairage s'y accompagne d'un travail de valorisation des bourgs, de leur image et de leur terroir nocturne, par l'appui technique en matière de scénographie de l'éclairage et du paysage nocturne (mesure III.2.1).
- ▶▶ Accompagner les professionnels du tourisme dont l'activité a lieu ou peut être amenée à avoir lieu la nuit (ex. : Astronomie, randonnées).

■ ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes s'engagent à :

- ▶▶ Participer, en fonction de leurs politiques et de leurs moyens, à la requalification et à l'aménagement des comptoirs du Parc.
- ▶▶ Accompagner et relayer la promotion du Parc, ses positionnements originaux, en mobilisant notamment les Comités Régionaux du Tourisme.

Les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

- ▶▶ Participer à la requalification et à l'aménagement des comptoirs du Parc.
- ▶▶ Accompagner et relayer la promotion du Parc, ses positionnements originaux, en mobilisant notamment les Comités Départementaux du Tourisme.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- ▶▶ Mettre en œuvre un urbanisme concentré qui limite la pollution lumineuse liée au mitage.
- ▶▶ Participer à la requalification et à l'aménagement des comptoirs du Parc.

Partenaires associés :

- ▶▶ ADEME, Fédération Départementale des Offices de Tourisme de la Drôme, Comités Départementaux du Tourisme, Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, « Buech.com », OTSI, hébergeurs, association « Au fil du Buëch », union départementale d'associations d'hébergements touristiques labellisés de la Drôme, association nationale de protection du ciel et l'environnement nocturne, associations locales d'astronomie, associations locales d'éducation à l'environnement.

■ INDICATEURS DE RÉALISATION

- ▶▶ Nombre de comptoirs du Parc.
- ▶▶ Obtention du label de qualité du ciel nocturne.

■ INDICATEURS DE RÉSULTAT

- ▶▶ Nombre d'opération de communication et d'aménagement touristique en adéquation avec la Charte signalétique et de communication.
- ▶▶ Nombre de communes engagées dans une démarche de lutte contre la pollution lumineuse et de reconversion de l'éclairage public.